



Projets citoyens et solidaires

Cahier des charges

La nouvelle équipe municipale a pris l'engagement de se mettre à l'écoute des citoyens dans une logique participative afin de leur donner les moyens de développer des projets qui leur tiennent à cœur.

Ce cahier des charges concrétise cet engagement en définissant les exigences minimales auxquelles ces projets devront répondre.

La municipalité apportera son soutien aux projets retenus, si nécessaire un apport financier, et un accompagnement dans la conception et la réalisation.

Chaque projet sera accompagné par un référent de l'équipe municipale qui aidera à son élaboration au regard des prescriptions du cahier des charges et suscitera des partenariats et financements complémentaires.

Au regard de la spécificité du village, et prenant en compte le fait qu'il s'agit d'une première expérience, nous avons convenu de donner à cette démarche un cadre assez large pour inciter les habitants à s'y engager.

Quelques principes ont été définis :

- **Qui peut participer :**

Tous les publics sans restriction : y compris les enfants avec le soutien d'un majeur

Proposition individuelle ou collective à condition que le porteur du projet soit un habitant de La Boissière Ecole

- **Le territoire concerné :**

Le projet doit être localisé sur le territoire de la commune

- **Les objectifs de la démarche :**

- Créer une dynamique participative dans le village en favorisant les initiatives et les échanges

- Permettre aux citoyens de proposer et de conduire à terme des projets participatifs dans tous les domaines de la vie locale : éducation, sport, espace public, culture, solidarité,

environnement.... Dans le respect des principes du cahier des charges

- Associer l'ensemble des habitants au choix des projets

Les critères de recevabilité du projet :

- La réalisation doit être d'intérêt général et à visée collective
- Il pourra être ponctuel ou se dérouler sur la durée. Dans ce cas, il devra tendre à une autonomie de financement et de fonctionnement et il pourra être demandé la création d'une association support ou rattachement à une association existante
- Il devra être techniquement réalisable
- Le budget devra être « raisonnable » financièrement et un plan de financement détaillé devra être fourni. **Des cofinancements avec partenariats privés ou publics sont indispensables.** La commune consacrera un budget à hauteur de 5000 euros maximum par an en soutien aux projets choisis.
- Il ne devra comporter aucun élément de nature discriminatoire ou diffamatoire ni faire de prosélytisme

- Il ne devra pas être relatif à l'entretien normal et régulier de l'espace public
- Il ne pourra pas concerner des prestations d'études ou d'expertise
- Il fixera un calendrier précisant les différentes étapes de mise en œuvre
- Il fixera les critères de réussite du projet
- Les projets seront mis en œuvre à compter du vote du budget (mi mars)

Instruction, validation des projets - vote du public :

- L'instruction est réalisée par un comité technique composé d'élus associant des experts si nécessaire.
- Ce comité est chargé de vérifier la recevabilité des candidatures au regard du cahier des charges.
- Pour chaque projet, il désignera un référent chargé d'accompagner et de conseiller le porteur
- L'ensemble des citoyens (à partir de 11 ans) sera invité par un vote à prioriser les projets qui auront été retenus suite à l'instruction. Les modalités de vote seront définies ultérieurement

Modalités de suivi :

Par le référent de chaque projet et en commission communale, bilans intermédiaires des projets

Les étapes/Calendrier :

Lancement de la démarche :

réunion publique samedi 17 octobre 2020 en mairie

- Etape 1 : dépôt des candidatures au lendemain de la réunion publique
- Etape 2 : instruction et validation des projets
- Etape 3 : réunion publique de présentation des projets : début 2021
- Etape 4 : vote du public à la suite de la réunion publique
- Etape 5 : mise en œuvre à partir du vote du budget : mi mars 2021
- Etape 6 : bilan/évaluation : octobre 2021 lors de la réunion publique de relance de la démarche

Contact : projetscitoyensboissiereecole@gmail.com